

## PROGRAMME DE FORMATION

### Déontologie et non discrimination Formacode 42154

**Durée de la Formation :** 4,00 heures

**Public visé :**

Agents immobiliers, salariés et dirigeants, mandataires et agents commerciaux.

**Prérequis :** Être en possession d'une carte professionnelle immobilière ou exercer pour un agent immobilier en tant que salarié ou mandataire.

**Objectif général :**

Gérer un bail d'habitation, de sa rédaction à sa gestion courante.

**Objectifs de l'action de formation :**

Cette formation vise à adopter une posture conforme aux règles de déontologie et des pratiques non discriminantes de l'agent immobilier.

**Nature de l'action de formation :** Actions de formation

**Contenu de la formation :**

**Les règles déontologiques :**

- Le cadre légal et les règles d'exercice des professions de l'immobilier ;
- Les enjeux liés à la déontologie pour les professions de l'immobilier ;
- Les sanctions prévues pour la violation de règles d'exercice des professions de l'immobilier ;
- le rôle et le fonctionnement du CNTGI (Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières) à l'issue de la loi ELAN.

**La non-discrimination à l'accès au logement :**

- Le cadre juridique et les risques ;
- Les ressources favorisant la non-discrimination à l'accès au logement ;
- Les bonnes pratiques.

**Les moyens d'encadrement :**

**Dominique BIANCHI :** coach, formatrice-consultante, 20 ans d'expérience dans le domaine immobilier et des travaux d'agencement.

**Moyens pédagogiques utilisés :**

- Cours théoriques ;
- Études de cas ;
- Discussions en groupe, retours d'expérience
- Groupe de 10 personnes maximum

### **Moyens techniques utilisés :**

Salle de formation équipée, comprenant paper board et vidéoprojecteur.

### **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :**

- Quizz au démarrage permettant de mesurer le degré de connaissance des participants sur le sujet ;
- Quizz final afin d'évaluer les connaissances acquises. L'épreuve globale du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses dépasse 70%.
- Evaluation de la satisfaction du stagiaire ;
- Remise da feuille d'émargement et d'une attestation de formation.

### **Plus d'informations :**

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : [g.francois@sas-sophia.fr](mailto:g.francois@sas-sophia.fr)